

## NOUVELLES DE LA SSPES – Décembre 2009

### La SSPES condamne les mesures d'économie dans les lycées neuchâtelois

Avant le vote du Grand conseil neuchâtelois sur le budget 2010, la SSPES a écrit au Conseiller d'Etat pour défendre les conditions-cadres (nombre d'élèves par classe, dédoublements, décharges pour corrections, formation continue des enseignants) de l'enseignement gymnasial de ce canton, fortement mis à mal par les mesures d'économie envisagées. Si quelques dédoublements de classe (pour l'enseignement des sciences par exemple) semblent pouvoir être sauvés suite à une rallonge budgétaire de dernière minute, le **passage de l'indice 23 à l'indice 24** pour les enseignants de gymnase et des écoles de culture générale est bel et bien planifié pour la rentrée 2010. Cette mesure entraînera des **conséquences** :

- **Suppression d'environ 35 postes d'enseignement à temps complet**  
 Les départs à la retraite et les réductions volontaires du taux d'occupation ne suffisant pas, de nombreux enseignants ne verront pas leur contrat renouvelé, voire seront licenciés.
- Pour les enseignants restants : **surcharge de travail**
- **Une étude de nos collègues alémaniques du LCH fait état aujourd'hui même de chiffres alarmants** : Avec un indice horaire de 23.1 périodes enseignées par semaine (= moyenne suisse), les enseignants de gymnase travaillent en moyenne **2080 heures** par année. Cela **correspond à 3 semaines d'heures supplémentaires (base : 4 semaines de vacances, 42 heures par semaine, 8 jour fériés)**.

Depuis la dernière étude (1999), le **temps de travail** des enseignants de gymnase a **augmenté de 89 heures** par année en moyenne. Principales raisons : augmentation du travail administratif (+ 51%) et du travail de coordination avec les collègues (+ 67%).

Le nombre d'enseignants travaillant à temps complet a diminué : ils ne sont plus que 38%, alors qu'ils étaient encore 44% en 1999. La surcharge de travail en est la principale raison.

**La SSPES condamne les décisions du Grand Conseil neuchâtelois, car elles péjorent la qualité du travail des enseignants de gymnase et la qualité de la formation de ses étudiants.**